

AVIS PUBLIC

À TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
Conformément au Règlement numéro 0664-2016

Prenez avis que le 2 février 2026, à compter de 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, à l'hôtel de ville, située au 87, rue Principale à Granby, se tiendra une séance du conseil municipal de la Ville de Granby et au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante :

1.	<i>Nom du propriétaire :</i>	ALEXANDRE COULOMBE
(2025-80248)	<i>Numéro de cadastre :</i>	1 399 149 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	252, rue Saint-Vallier
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	La demande de dérogation mineure vise à autoriser un terrain d'une profondeur de 30,48 mètres, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0664-2016 de lotissement, la norme minimale est de 32 mètres. Le tout en référence au plan de morcellement, préparé par M. Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, en date du 2 décembre 2025, sous le numéro 27 389 de ses minutes et sous le numéro de dossier AGBY-258780.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les Services juridiques au 450 776-8277 pendant les heures régulières d'ouverture de nos bureaux.

Donné à Granby, ce 16 janvier 2026.

La greffière adjointe,

M^e Sabrina Béland

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 16 janvier 2026, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 16 janvier 2026.

La greffière adjointe,

M^e Sabrina Béland